

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un et le quatre mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle Tino Rossi sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 VASSALO Carine	P	
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 VEGA Fabrice	P	
3 SLISSA Monique	P		21 DESROCHES Joël	P	
4 TONARELLI Pierre	P		22 BITTARD Mihaela	P	
5 CHAVE Sophie	P		23 GIALLO Audrey	P	
6 FARCI Claude	P		24 DARDENNES Julien	P	
7 AUREILLE Aline	P		25 VILLE Audrey	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PEREZ Laura	P	
9 PASQUALETTO- AMIEL Agnès		Excusée pouvoir M. MUSSO	27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory		Excusé pouvoir M. TONARELLI	28 FIORILE REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean- Claude		Excusé pouvoir M. GORLIER- LACROIX
12 PATOT Gérard		Excusé pouvoir M. LEONETTI	30 DELAVEAU Cathia		Excusée pouvoir M. AMARO
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 MUSCAT Serge		Excusé pouvoir M. FARCI	32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 BALTZ Joëlle	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 BOISGARD Patricia		Excusée pouvoir Mme SLISSA	34 COCH Emeline	P	
17 RÉAU Sylviane	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 LONG Didier	P				

Excusé(e)s : PASQUALETTO-AMIEL Agnès - BOUCHET Grégory - PATOT Gérard - MUSCAT Serge - BOISGARD Patricia - CABRAS Jean-Claude - DELAVEAU Cathia

Absent(e) :

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**ORDRE DU JOUR****VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°	OBJET DES DÉLIBÉRATION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
36x21	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT- PARCELLE CO-541-542	33	0	2 M. FUSONE - COCH
37x21	DÉNOMINATION DE VOIE « IMPASSE ROSE BIGGI »	35	0	0
38x21	DÉNOMINATION DE VOIE « IMPASSE DU FLAMBOYANT »	35	0	0
39x21	DÉNOMINATION DES VOIES LIEU DIT FONDOUILLE	35	0	0
40x21	ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA CLEF DES CHANTS	35	0	0
41x21	CRÉATION ET RÈGLEMENT DU MARCHÉ PROVENÇAL M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS – DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote	29	0	0
42x21	EXONÉRATION PARTIELLE DE PAIEMENT DES 2ème ET 3ème TRIMESTRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES ANNÉE 2020/2021	35	0	0
43x21	EXONÉRATION PARTIELLE DE PAIEMENT DES 2ème ET 3ème TRIMESTRE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE ANNÉE 2020/2021	35	0	0
44x21	MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONCERT LE JAS ROD POUR LES RÉPÉTITIONS DE LA BANDA DU DOCK	35	0	0
45x21	MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONCERT LE JAS ROD POUR LES RÉPÉTITIONS DE AFROBEAT KOLLECTIF	35	0	0

N°	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
46x21	REMBOURSEMENT RÉGIE BILLETTERIE DES SPECTACLES ANNULÉS EN JANVIER ET FÉVRIER 2021 - CRISE SANITAIRE COVID-19	35	0	0
47x21	SUSPENSION DES PAIEMENTS DU 2ème ET 3ème TRIMESTRE AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS EN CONVENTIONS ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2020/2021	35	0	0
48x21	CIMETIÈRE CADENEAUX : REPRISE DE CONCESSION NON RENOUVELÉE - CARRE 4	35	0	0
49x21	CIMETIÈRE CADENEAUX : REPRISE DE CONCESSION NON RENOUVELÉE - CARRE 5	35	0	0
50x21	CIMETIÈRE CADENEAUX : REPRISE DE CONCESSION NON RENOUVELÉE CARRE 7	35	0	0
51x21	CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU : REPRISE DE CONCESSION NON RENOUVELÉE CARRE 6	35	0	0
52x21	DEMANDE DE DOTATION AUPRÈS DE LA DRAC POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE - TROISIEME TRANCHE	33	0	2 M. FUSONE - COCH
53x21	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL FONDS D'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION AGRICOLE	35	0	0
54x21	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU « FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »	33	2 M. FUSONE - COCH	0

N°	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
55x21	RÉVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION REAMENAGEMENT DURABLE – QUARTIER DURABLE	27	6 M. AMARO- FIO- RILE REYNAUD- CABRAS – DELA- VEAU- SCAMARONI – GORLIER LACROIX	2 M. FUSONE - COCH
56x21	RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES	L'Assemblée délibérante a pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité		
57x21	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021	Il a été procédé au débat et pris acte de sa tenue par l'Assemblée délibérante à l'unanimité		
58x21	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE TRAVAUX ET RÉPARATION DE MENUISERIE ET SERRURERIE LOT 1 & 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LE TITULAIRE	33	0	2 M. FUSONE - COCH
59x21	PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »	35	0	0
60x21	RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE D'UN EMPLOI - INGÉNIEUR	35	0	0
61x21	RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE CRÉATION DE POSTE – RÉDACTEUR	35	0	0

Question écrite : Mr FUSONE //mail du 01/03/21 – 23h40 : délais respectés (2 jours francs)

Mr le Maire, suite à la construction des logements sociaux du quartier Monaco (ancien centre Marcel Cerdan), les propriétaires riverains subissent un vis à vis plus que handicapant et grevant sévèrement la valeur de leur bien. Comment la Mairie pourrait-elle aider ces Pennois pour pallier à ce désagrément ?

Réponse :

Mr le Maire :

Tout d'abord permettez-moi de vous remercier pour cette question M. FUSONE puisqu'elle va me permettre d'aborder un sujet qui cristallise les passions, suscite de nombreuses confusions, voire déchaîne, hélas, parfois les haines.

Je veux bien entendu parler de la question des logements sociaux puisque les constructions auxquelles vous faites référence sont effectivement des logements sociaux.

En premier lieu, et pour répondre directement à votre question en ce qui concerne précisément ces logements situés au niveau de l'ancien centre Marcel Cerdan, sachez tout de même qu'il y a eu une réunion publique, conviant l'ensemble des Pennois directement concernés par ce projet et elle a eu lieu le **21 novembre 2018**, avec la présentation en toute transparence des plans du projet et aucune remontée négative concernant les hauteurs n'avait été soulevée à l'époque.

En ce qui concerne la question spécifique du « vis-à-vis », sachez qu'un espace végétalisé est prévu, intégrant notamment plusieurs arbres de manière à réduire ce « vis-à-vis ».

Il n'a donc jamais été question qu'un immeuble ait été rajouté ou autre invention de ce type comme j'ai pu le lire ou l'entendre ici ou là.

Mais passons, ce n'est pas l'objet de notre discussion et je préfère davantage me consacrer à la question de fond sous-jacente à votre interpellation, qui est celle de l'aménagement urbain du territoire et tout particulièrement de notre commune.

Autant vous le dire tout de suite, je suis tout ce que vous voulez, sauf un fervent défenseur de la politique urbanistique qui consiste à dire comme on l'entend parfois « il faut faire plus de ville sur la ville ».

J'ai suffisamment eu l'occasion de le dire pendant la campagne municipale pour ne pas avoir à me répéter, l'un de mes principaux objectifs en tant que maire est de conserver, préserver et je dirais même d'améliorer le cadre et la qualité de vie de l'ensemble des Pennois, notamment au travers d'une politique d'urbanisation maîtrisée pour qu'on ne devienne pas, c'est un peu un slogan, le 17ème arrondissement de Marseille. Les 1000 logements soi-disant que j'avais prévu à la Gavotte après le Chemin de Val Sec, en bas des gorges du Gay, n'ont jamais existé dans mon esprit et encore moins dans les projets.

Mais vous le savez comme moi, nous avons pour obligation de construire des logements sociaux. Cela ne constitue pas un mal dans la mesure où je vous rappelle quand même que 50% de notre population est éligible à ces logements sociaux. Il y a donc un vrai enjeu social à ce niveau.

Le problème sur cette question spécifique est davantage, je dirais, d'ordre quasi philosophique puisque l'Etat s'est mis en tête de tordre le bras aux maires de manière à nous inciter à construire toujours plus de "ville sur la ville".

Je prends la précaution de dire l'État, c'est pas l'État de Gauche, c'est pas l'État de Droite, la loi SRU comme vous le savez date de 2000, aucun gouvernement successif n'a voulu la modifier, aucun.

Car si on suit le raisonnement de l'Etat, il faudrait construire massivement des logements sociaux sans pour autant imperméabiliser des sols. Pour cela il n'y a qu'une solution, c'est une verticalité massive. Cela je m'y suis toujours opposé, depuis les différents POS puis PLU que j'ai eu l'occasion de travailler, par un règlement qui ne permet pas de faire trop de verticalité et donc je n'ai pas permis la construction en hauteur en créant des barres d'immeubles.

Donc la question qui nous intéresse n'est pas tant celle de la construction de logements sociaux qui, si maîtrisée et raisonnable répond à un vrai besoin social des Pennois.

J'ai d'ailleurs souvent constaté que des riverains farouchement opposés à un projet me demandent un rendez-vous pour loger leurs enfants dans les nouveaux programmes quand ils ont pu constater la qualité des logements produits parfois supérieure aux logements privés.

La question concerne davantage la manière dont ces logements doivent être construits. Je peux vous assurer que ma ligne de conduite sera inflexible jusqu'au terme de mon engagement politique à savoir que, si logements sociaux il doit y avoir, ils devront parfaitement s'intégrer et se fondre dans notre paysage urbanistique actuel.

Je sais que ce n'est pas dans la culture Pennoise, mais il faut bien aussi des logements collectifs, plutôt des petits collectifs et qui ont effectivement un « vis à vis ».

La catastrophe dans notre région et en particulier dans notre département, c'est le prix de l'urbanisation.

L'ancien bâtiment Marcel Cerdan était un bâtiment minable, aujourd'hui c'est un bâtiment moderne dont on peut discuter de l'écriture architecturale mais dont le « vis à vis » demeure le même. La seule différence étant qu'il y aura des habitants là où le bâtiment devenait une verrue.

Les plus importants « vis à vis » qu'il y aura dans ce projet, sont ceux à l'intérieur du bâtiment.

Mr le Maire accepte la proposition de Mme COCH d'évoquer le sujet à l'occasion d'un rendez-vous si elle le souhaite, dans la mesure où il s'agit d'en améliorer la qualité de l'aménagement.

Voilà pour ma réponse, j'espère avoir pu répondre à votre question.



Affiché le 05/03/2021